

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :

2 945 008

(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

09 52868

⑤1 Int Cl<sup>8</sup> : B 60 R 7/02 (2006.01), B 60 R 5/04

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 30.04.09.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 05.11.10 Bulletin 10/44.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : RENAULT SAS Société par actions  
simplifiée — FR.

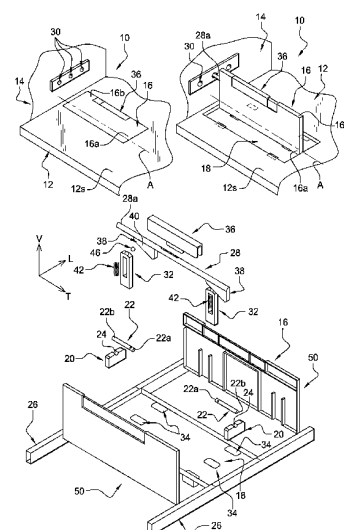
⑦2 Inventeur(s) : HEWAK GREGOR et GIRAUD ALAIN.

⑦3 Titulaire(s) : RENAULT SAS Société par actions sim-  
plifiée.

⑦4 Mandataire(s) : CABINET PHILIPPE KOHN.

⑤4 AGENCEMENT D'UNE CLOISON MOBILE DANS UN COFFRE.

⑤7 L'invention propose un agencement d'une cloison (16)  
mobile dans un coffre (10) de véhicule automobile,  
la cloison (16) étant montée pivotante par rapport à un  
fond (12) horizontal du coffre (10) autour d'un axe trans-  
versal (A) entre une position escamotée dans laquelle la cloi-  
son (16) et au moins une position relevée sensiblement  
perpendiculaire au fond (12) du coffre (10),  
caractérisé en ce que la cloison (16) est montée mobile  
en déplacement longitudinal par rapport au fond (12) de ma-  
nière telle que la cloison (16) est apte à être positionnée en  
différentes positions relevées par rapport au fond (12), les-  
dites différentes positions relevées étant décalées longitu-  
dinalement l'une par rapport à l'autre.



FR 2 945 008 - A1



### **"Agencement d'une cloison mobile dans un coffre"**

L'invention propose un agencement d'une cloison mobile dans un coffre pour séparer une partie du volume intérieur du coffre.

5 L'invention propose plus particulièrement un agencement d'une cloison mobile dans un coffre de véhicule automobile, la cloison étant montée pivotante par rapport à un fond horizontal du coffre autour d'un axe transversal entre une position escamotée dans laquelle la cloison est parallèle au fond horizontal du coffre  
10 et au moins une position relevée dans laquelle la cloison s'étend dans un plan globalement vertical transversal sensiblement perpendiculaire au fond du coffre, une première extrémité de la cloison, qui est l'extrémité inférieure de la cloison lorsque la cloison est en position relevée, étant montée pivotante par  
15 rapport au fond autour dudit axe transversal.

La division du volume intérieur du coffre d'un véhicule automobile par une telle cloison permet à un utilisateur de former à volonté un ou plusieurs logements dont les dimensions sont adaptées aux dimensions des objets à installer à l'intérieur du  
20 coffre.

Ainsi, lorsque le véhicule se déplace, lesdits objets ne se déplacent pas dans le coffre.

Le document EP-B-1.321.335 décrit un tel agencement de plusieurs cloisons mobiles dans un coffre de véhicule automobile.

25 Selon ce document, chaque cloison est montée pivotante par rapport au fond du coffre autour d'un axe horizontal, de manière que la cloison est apte à occuper une position repliée horizontale ou une position déployée verticale dans laquelle le volume du coffre est divisé en plusieurs logements.

30 Le coffre comporte aussi des moyens pour le verrouillage des cloisons en position verticale.

Cet agencement permet de réaliser plusieurs logements de dimensions différentes.

Cependant, les dimensions des logements ainsi formés ne sont parfois pas adaptées aux dimensions des objets à ranger dans le coffre.

L'invention a pour but de proposer un agencement d'une  
5 cloison de séparation qui permet d'ajuster les dimensions des logements du volume intérieur du coffre.

Dans ce but, l'invention propose un agencement tel que décrit précédemment, caractérisé en ce que la cloison est montée mobile en déplacement longitudinal par rapport au fond de  
10 manière telle que la cloison est apte à être positionnée en différentes positions relevées par rapport au fond, lesdites différentes positions relevées étant décalées longitudinalement l'une par rapport à l'autre.

Selon d'autres caractéristiques de l'agencement, prises  
15 isolément ou en combinaison :

- l'agencement comporte au moins un chariot qui porte la cloison et qui est monté coulissant longitudinalement par rapport au fond, et la première extrémité de la cloison est montée pivotante autour dudit axe transversal par rapport au chariot ;

20 - la cloison porte des moyens pour son verrouillage en pivotement autour dudit axe transversal, pour maintenir la cloison en position relevée, qui sont aptes à coopérer avec une paroi du coffre, quelle que soit la position longitudinale de la cloison dans le coffre ;

25 - les moyens de verrouillage de la cloison comportent au moins une barre transversale qui est portée par la cloison et qui est montée coulissante transversalement par rapport à la cloison entre une position rétractée et une position engagée pour laquelle une extrémité de ladite barre est apte à s'engager dans une  
30 encoche réalisée dans ladite paroi du coffre ;

- ladite paroi du coffre comporte plusieurs encoches qui sont réparties longitudinalement, et dont chacune correspond à une position longitudinale de la cloison par rapport au fond ;

- la cloison porte des moyens de verrouillage de la cloison en déplacement longitudinal par rapport au fond ;
- la cloison porte au moins un pêne qui est monté coulissant par rapport à la cloison, entre une position rétractée et une position déployée dans laquelle une extrémité libre du pêne est reçue dans un orifice associé réalisé dans le fond du coffre ;
- la barre est apte à coopérer avec le pêne pour entraîner le pêne en déplacement vers sa position déployée reçu dans un orifice du fond lors du coulissement transversal de la barre vers sa position engagée ;
- la barre porte une portion en forme de rampe qui coopère avec une extrémité du pêne pour entraîner le pêne vers la position déployée ;
- l'agencement comporte des moyens élastiques de rappel du pêne vers sa position rétractée lors du coulissement de la barre vers sa position rétractée ;
- l'agencement comporte des moyens de verrouillage de la barre en position rétractée et/ou en position déployée ;
- le pêne porte une bille qui est apte à coopérer avec l'une ou l'autre de deux encoches réalisées dans la portion en forme de rampe, pour réaliser le verrouillage de la barre.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui suit pour la compréhension de laquelle on se reportera aux figures annexées parmi lesquelles :

- la figure 1 est une représentation schématique en perspective d'une partie d'un coffre de véhicule automobile comportant une cloison mobile selon l'invention, dans laquelle la cloison est représentée en position escamotée ;
- la figure 2 est une vue similaire à celle de la figure 1, dans laquelle la cloison est dans une position relevée ;
- la figure 3 est une représentation schématique en perspective éclatée de l'agencement représenté à la figure 2 ;

- la figure 4 est un détail à plus grande échelle de la cloison représentée à la figure 2, montrant les moyens de verrouillage de la cloison ;

5 - la figure 5 est une vue suivant un plan vertical transversal des moyens de verrouillage représentés à la figure 4, dans laquelle les moyens de verrouillage sont en position déverrouillée ;

- la figure 6 est une vue similaire à celle de la figure 5, montrant les moyens de verrouillage en position de verrouillage  
10 de la cloison.

Pour la description de l'invention, on adoptera à titre non limitatif les orientations verticale, longitudinale et transversale selon le repère V, L, T indiqué aux figures.

15 Dans la description qui va suivre, des éléments identiques, similaires ou analogues seront désignés par les mêmes chiffres de référence.

On adoptera aussi l'orientation d'avant en arrière comme étant la direction longitudinale et de droite à gauche en se reportant à la figure 1.

20 On a représenté à la figure 1 une portion d'un coffre 10, ou espace de rangement, d'un véhicule automobile.

Ce coffre 10 est notamment délimité par un fond 12 horizontal et une paroi latérale 14 du coffre, qui est ici parallèle à un plan longitudinal vertical.

25 Une cloison mobile 16 est agencée dans le coffre 10, elle est montée sur le fond 12 et elle consiste en une plaque plane qui est mobile par rapport au fond 12 entre une position escamotée représentée à la figure 1, et au moins une position relevée représentée à la figure 2.

30 Lorsque la cloison mobile 16 est en position escamotée, elle est parallèle au plan horizontal du fond 12 et elle est reçue dans un évidement 18 du fond 12 de manière que la cloison 16 affleure avec la face supérieure 12s du fond 12.

L'évidement 18 est de forme complémentaire à la forme de la cloison mobile 16.

Lorsque la cloison 16 est en position relevée, elle fait saillie par rapport à la face supérieure 12s du fond et elle est  
5 perpendiculaire au fond 12 et à la paroi latérale 14, comme on peut le voir à la figure 2, c'est-à-dire qu'elle s'étend dans un plan vertical transversal.

Le déplacement de la cloison 16 depuis la position escamotée vers la position relevée s'effectue par un pivotement  
10 de la cloison 16 par rapport au fond 12 autour d'un axe transversal A situé au niveau d'une première extrémité 16a de la cloison 16, qui est l'extrémité inférieure 16a de la cloison 16 lorsque la cloison est en position relevée.

Selon un autre aspect de l'agencement de la cloison 16  
15 dans le coffre 10, la cloison 16 est apte à occuper plusieurs positions relevées par rapport au fond 12, qui sont décalées longitudinalement l'une par rapport à l'autre.

Cela permet à un utilisateur d'adapter la position de la cloison mobile 16 par rapport au fond 12, en fonction des  
20 logements à délimiter dans le coffre 10.

De préférence, chacune des positions relevées de la cloison 16 est située au niveau de l'évidement 18, c'est-à-dire que la cloison 16 s'étend vers le haut depuis le fond de l'évidement 18, comme on peut le voir à la figure 2.

En supplément du pivotement de la cloison 16 par rapport  
25 au fond 12 autour de l'axe transversal A, le mouvement de la cloison 16 entre la position escamotée et l'une des positions relevées s'effectue aussi par un coulissement de la cloison 16 longitudinalement par rapport au fond 12.

La liaison entre la cloison 16 et le fond 12, pour permettre  
30 le pivotement de la cloison 16 autour de l'axe transversal A, et pour permettre le coulissement de la cloison 16 le long de la

direction longitudinale, est réalisée par l'intermédiaire de chariots 20 représentés aux figures 3, 5 et 6.

Les chariots 20 sont agencés au niveau de la première extrémité 16a de la cloison 16 et ils sont répartis transversalement de part et d'autre de la première extrémité 16a de la cloison 16.

La première extrémité 16a de la cloison 16 est montée pivotante autour de l'axe transversal A par rapport aux chariots 20 par l'intermédiaire de tiges transversales 22 de section circulaire.

Une première extrémité transversale 22a de chaque tige 22 est fixée à la cloison 16 et l'autre extrémité transversale 22b de chaque tige 22 est montée pivotante autour de l'axe transversal A dans une encoche 24 d'un chariot 20 qui est de forme cylindrique complémentaire à la forme de la tige 22.

Les chariots 20 sont montés coulissants longitudinalement par rapport au fond 12 du coffre 10.

Pour cela, chaque chariot 20 est de forme principale parallélépipédique et il est monté libre en coulissement dans un rail 26 longitudinal complémentaire qui est fixé au fond 12. Ici, chaque rail 26 est agencé sous le fond 12, de manière qu'il n'est pas visible par l'utilisateur.

L'agencement de la cloison mobile 16 dans le coffre 10 comporte aussi des moyens pour verrouiller la paroi mobile 16 dans sa position relevée, cette position relevée étant choisie par l'utilisateur.

Le verrouillage de la cloison 16, pour l'arrêter en pivotement autour de l'axe transversal par rapport aux chariots 20 est réalisé principalement par l'intermédiaire d'une barre 28 qui est portée par la deuxième extrémité 16b de la cloison mobile 16, c'est-à-dire l'extrémité supérieure de la cloison mobile 16 lorsqu'elle est en position relevée.

La barre 28 est d'orientation principale transversale et est montée coulissante transversalement par rapport à ladite

deuxième extrémité 16b entre une position escamotée à l'intérieur de la cloison 16 représentée à la figure 5, et une position engagée représentée aux figures 2, 4 et 6 dans laquelle une extrémité transversale 28a de la barre 28, ici l'extrémité transversale 28a de gauche, s'étend à l'extérieur de la cloison 16 et est engagée dans une encoche 30 aménagée dans la paroi latérale 14 du coffre.

Comme on l'a dit précédemment, l'utilisateur peut positionner la cloison 16 sur l'une ou l'autre de plusieurs positions relevées par rapport au fond 12, qui sont décalées longitudinalement l'une par rapport à l'autre.

Pour permettre le verrouillage de la cloison 16 en pivotement dans chacune des positions relevées, par l'intermédiaire de la barre 28, la paroi latérale 14 du coffre 10 comporte une pluralité d'encoches 30 qui sont elles aussi décalées longitudinalement l'une par rapport à l'autre et dont la position de chaque encoche 30 sur la paroi latérale 14 correspond à l'une des positions longitudinales de la cloison 16 par rapport au fond 12.

Lorsque la barre 28 est en position engagée dans une encoche 30 de la paroi 14, elle empêche le pivotement de la cloison 16 autour de l'axe transversal A et elle empêche aussi à la première extrémité 16a de la cloison 16 de se déplacer longitudinalement dans le coffre.

Les moyens de verrouillage de la cloison 16 en position relevée comportent aussi des éléments pour l'arrêt de la deuxième extrémité 16b de la cloison 16 en coulissement longitudinal par rapport au fond 12.

Comme on peut le voir aux figures 4 à 6, ces moyens d'arrêt comportent des pênes mobiles 32, ici au nombre de deux, qui sont portés par la cloison 16.

Les pênes 32 sont montés coulissants dans le plan de la cloison mobile 16 entre une position rétractée représentée à la

figure 5 dans laquelle les pènes 32 sont escamotés à l'intérieur de la cloison mobile 16, et une position déployée représentée à la figure 6 dans laquelle l'extrémité libre 32b de chaque pêne 32 est reçue dans un orifice 34 associé réalisé dans le fond de l'évidement 18.

La cloison mobile 16 porte ici deux pènes 32, le fond de l'évidement comporte ainsi au moins une paire d'orifices 34 qui sont alignés transversalement et qui sont aptes à recevoir simultanément les extrémités libres 32b des deux pènes 32.

Comme on l'a dit précédemment, la cloison 16 est apte à occuper plusieurs positions relevées par rapport au fond 12, qui sont décalées longitudinalement l'une par rapport à l'autre.

Pour permettre le verrouillage de la cloison 16 en coulissement dans chacune des positions relevées, la paroi le fond de l'évidement 18 comporte une pluralité d'orifices qui sont décalés longitudinalement l'un par rapport à l'autre et dont la position de chaque orifice sur la paroi latérale 14 correspond à l'une des positions longitudinales de la cloison 16 par rapport au fond 12.

Ici, le déplacement de chaque pêne 32 depuis sa position rétractée vers sa position déployée consiste en un coulissement verticalement vers le bas par rapport à la cloison mobile 16, lorsque la cloison mobile 16 est en position relevée. Cependant, il sera compris que l'invention n'est pas limitée à ce seul mode de déplacement, et que le pêne 32 peut coulisser dans une autre direction, ou bien pivoter dans le plan de la cloison mobile 16.

L'entraînement des moyens de verrouillage de la cloison 16 dans chaque position relevée est réalisé manuellement par l'utilisateur.

La cloison mobile 16 comporte à cet effet une poignée 36 qui est agencée au niveau de la première extrémité 16a de la cloison 16 et qui est montée coulissante transversalement par rapport à la cloison 16.

La poignée 36 entraîne directement la barre 28 en déplacement vers sa position déployée sous l'action de l'utilisateur.

L'entraînement des pênes 32 en déplacement depuis leur position rétractée vers leur position déployée est aussi réalisé  
5 sous l'action de l'utilisateur sur la poignée 36.

Cette action de l'utilisateur est transmise aux pênes 32 par l'intermédiaire de la barre 28.

A cet effet, la barre 28 porte des portions 38 en forme de rampe qui coopèrent avec les pênes 32 de manière telle qu'un  
10 déplacement transversal de la barre 28 vers sa position engagée provoque un déplacement des pênes 32 par rapport à la cloison mobile 16 vers leur position déployée.

Comme on peut le voir plus en détails aux figures 5 et 6, chaque portion 38 en forme de rampe est associée à l'un des  
15 pênes 32.

La portion 38 en forme de rampe est de forme triangulaire et elle comporte un bord 40 incliné sur lequel une extrémité 32a d'un pêne 32 est en appui vers le haut.

Comme on peut le voir à la figure 5, lorsque la barre 28 est  
20 en position rétractée, l'extrémité 32a du pêne 32 s'appuie sur une première partie 40a du bord incliné 40, ici qui est située sur la gauche de la portion 38 en forme de rampe, et lorsque la barre 28 est en position engagée, comme représenté à la figure 6, l'extrémité 32a du pêne 32 est en appui sur la deuxième partie  
25 40b du bord incliné 40, située sur la droite de la portion en forme de rampe.

La distance entre la première partie 40a du bord incliné 40 et l'axe transversal de la barre 28 est inférieure à la distance entre la deuxième partie 40b du bord incliné 40 et l'axe  
30 transversal A de la barre 28.

Ainsi, le déplacement de la barre 28 vers sa position engagée provoque l'éloignement du pêne 32 par rapport à la barre

28 et par conséquent le déplacement du pêne 32 vers sa position déployée.

Lors de son retour vers sa position escamotée, la barre 28 ne réalise pas le rappel de chaque pêne 32 vers sa position rétractée.

Ce rappel du pêne 32 est réalisé par l'intermédiaire d'un ressort de rappel 42 qui est comprimé entre le pêne 32 et un doigt 44 qui est porté par la cloison mobile 16. Ce ressort 42 est configuré pour rappeler le pêne 32 en direction de la barre 28.

Du fait de l'effort de rappel exercé par chaque ressort 42 associé sur le pêne 32 associé, l'appui des pênes 32 sur les portions en forme de rampe 38 produit sur la barre 28 un effort de rappel de la barre 28 vers sa position escamotée.

Pour empêcher que la barre 28 ne se déplace vers sa position escamotée de manière inattendue, la première extrémité 32a de chaque pêne 32 porte une bille 46 qui est apte à s'engager dans l'une ou l'autre de deux encoches 48 du bord incliné 40 de la portion en forme de rampe 38 associée au pêne 32.

Les encoches 48 sont réalisées de manière que lorsque la bille 46 y est reçue, l'effort de rappel produit par le ressort de rappel 42 bloque la barre 28 en coulissement transversalement, dans un sens ou dans l'autre.

Comme on l'a dit plus haut, la barre 28, les portions 38 en forme de rampe et les pênes 32 sont mobiles par rapport à la cloison mobile 16 et sont aptes à occuper une position escamotée à l'intérieur de la cloison 16.

Pour permettre l'assemblage de ces composants à l'intérieur de la cloison mobile 16, et comme on peut le voir à la figure 3, la cloison mobile 16 est réalisée en deux plaques 50 parallèles qui sont accolées l'une à l'autre et entre lesquelles la barre 28, les portions 38 en forme de rampe et les pênes 32 sont reçus.

Il sera compris que l'invention n'est pas limitée à l'agencement d'une seule cloison mobile 16 dans le coffre 10 et que plusieurs cloisons 16 peuvent être reçues dans un même évidement 18 de manière telle que lorsqu'elles sont en position relevées, les cloisons mobiles sont parallèles les unes aux autres.

Le coffre peut aussi comporter plusieurs évidements 18, chacun recevant une ou plusieurs cloisons mobiles 16, et dont l'orientation de l'axe de pivotement (A) d'une cloison mobile 16 reçue dans un évidement 18 est parallèle ou non à l'orientation de l'axe de pivotement (A) d'une cloison mobile 16 qui est reçue dans un autre évidement 18.

## REVENDEICATIONS

1. Agencement d'une cloison (16) mobile dans un coffre (10) de véhicule automobile,

la cloison (16) étant montée pivotante par rapport à un  
5 fond (12) horizontal du coffre (10) autour d'un axe transversal (A)  
entre une position escamotée dans laquelle la cloison (16) est  
parallèle au fond (12) horizontal du coffre (10) et au moins une  
position relevée dans laquelle la cloison (16) s'étend dans un plan  
globalement vertical transversal sensiblement perpendiculaire au  
10 fond (12) du coffre (10),

une première extrémité (16a) de la cloison (16), qui est  
l'extrémité inférieure de la cloison (16) lorsque la cloison (16) est  
en position relevée, étant montée pivotante par rapport au fond  
(12) autour dudit axe transversal (A),

15 caractérisé en ce que la cloison (16) est montée mobile en  
déplacement longitudinal par rapport au fond (12) de manière telle  
que la cloison (16) est apte à être positionnée en différentes  
positions relevées par rapport au fond (12), lesdites différentes  
positions relevées étant décalées longitudinalement l'une par  
20 rapport à l'autre.

2. Agencement selon la revendication précédente,  
caractérisé en ce qu'il comporte au moins un chariot (20) qui  
porte la cloison (16) et qui est monté coulissant longitudinalement  
par rapport au fond (12), et en ce que la première extrémité (16a)  
25 de la cloison (16) est montée pivotante autour dudit axe  
transversal (A) par rapport au chariot (20).

3. Agencement selon la revendication 1 ou 2, caractérisé  
en ce que la cloison (16) porte des moyens pour son verrouillage  
en pivotement autour dudit axe transversal (A), pour maintenir la  
30 cloison (16) en position relevée, qui sont aptes à coopérer avec  
une paroi (14) du coffre (10), quelle que soit la position  
longitudinale de la cloison (16) dans le coffre (10).

4. Agencement selon la revendication précédente, caractérisé en ce que les moyens de verrouillage de la cloison (16) comportent au moins une barre (28) transversale qui est portée par la cloison (16) et qui est montée coulissante transversalement par rapport à la cloison (16) entre une position rétractée et une position engagée pour laquelle une extrémité de ladite barre (28) est apte à s'engager dans une encoche (30) réalisée dans ladite paroi (14) du coffre (10).

5. Agencement selon la revendication précédente, caractérisé en ce que ladite paroi (14) du coffre (10) comporte plusieurs encoches (30) qui sont réparties longitudinalement, et dont chacune correspond à une position longitudinale de la cloison (16) par rapport au fond (12).

6. Agencement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la cloison (16) porte des moyens de verrouillage de la cloison (16) en déplacement longitudinal par rapport au fond (12).

7. Agencement selon la revendication précédente, caractérisé en ce que la cloison (16) porte au moins un pêne (32) qui est monté coulissant par rapport à la cloison (16), entre une position rétractée et une position déployée dans laquelle une extrémité libre (32b) du pêne (32) est reçue dans un orifice (34) associé réalisé dans le fond (12) du coffre (10).

8. Agencement selon la revendication précédente, caractérisé en ce que la barre (28) est apte à coopérer avec le pêne (32) pour entraîner le pêne (32) en déplacement vers sa position déployée reçu dans un orifice (34) du fond (12) lors du coulissement transversal de la barre (28) vers sa position engagée.

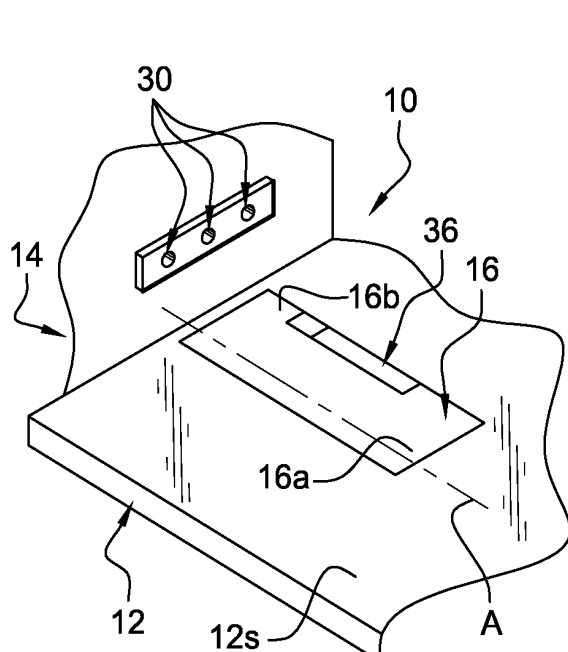
9. Agencement selon la revendication précédente, caractérisé en ce que la barre (28) porte une portion (38) en forme de rampe qui coopère avec une extrémité (32a) du pêne (32) pour entraîner le pêne (32) vers la position déployée.

10. Agencement selon la revendication précédente, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens (42) élastiques de rappel du pêne (32) vers sa position rétractée lors du coulissement de la barre (28) vers sa position rétractée.

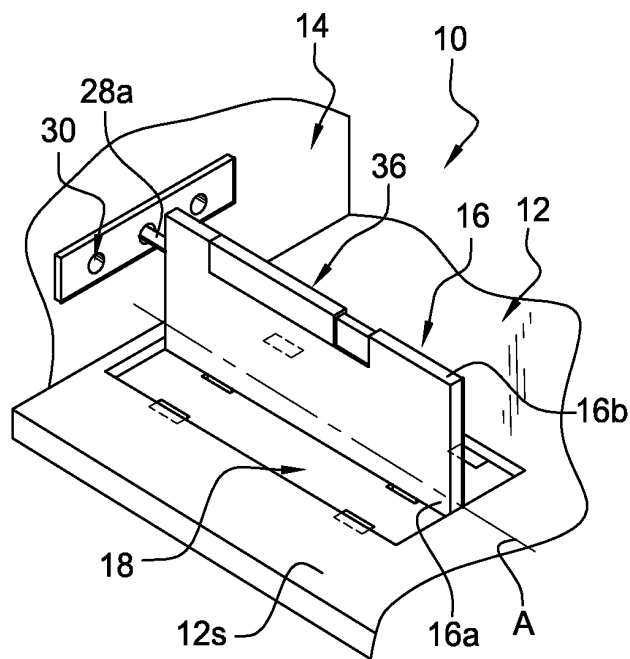
5 11. Agencement selon la revendication précédente, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens de verrouillage (46, 48) de la barre (28) en position rétractée et/ou en position déployée.

10 12. Agencement selon la revendication précédente, caractérisé en ce que le pêne (32) porte une bille (46) qui est apte à coopérer avec l'une ou l'autre de deux encoches (48) réalisées dans la portion (38, 40) en forme de rampe, pour réaliser le verrouillage de la barre (28).

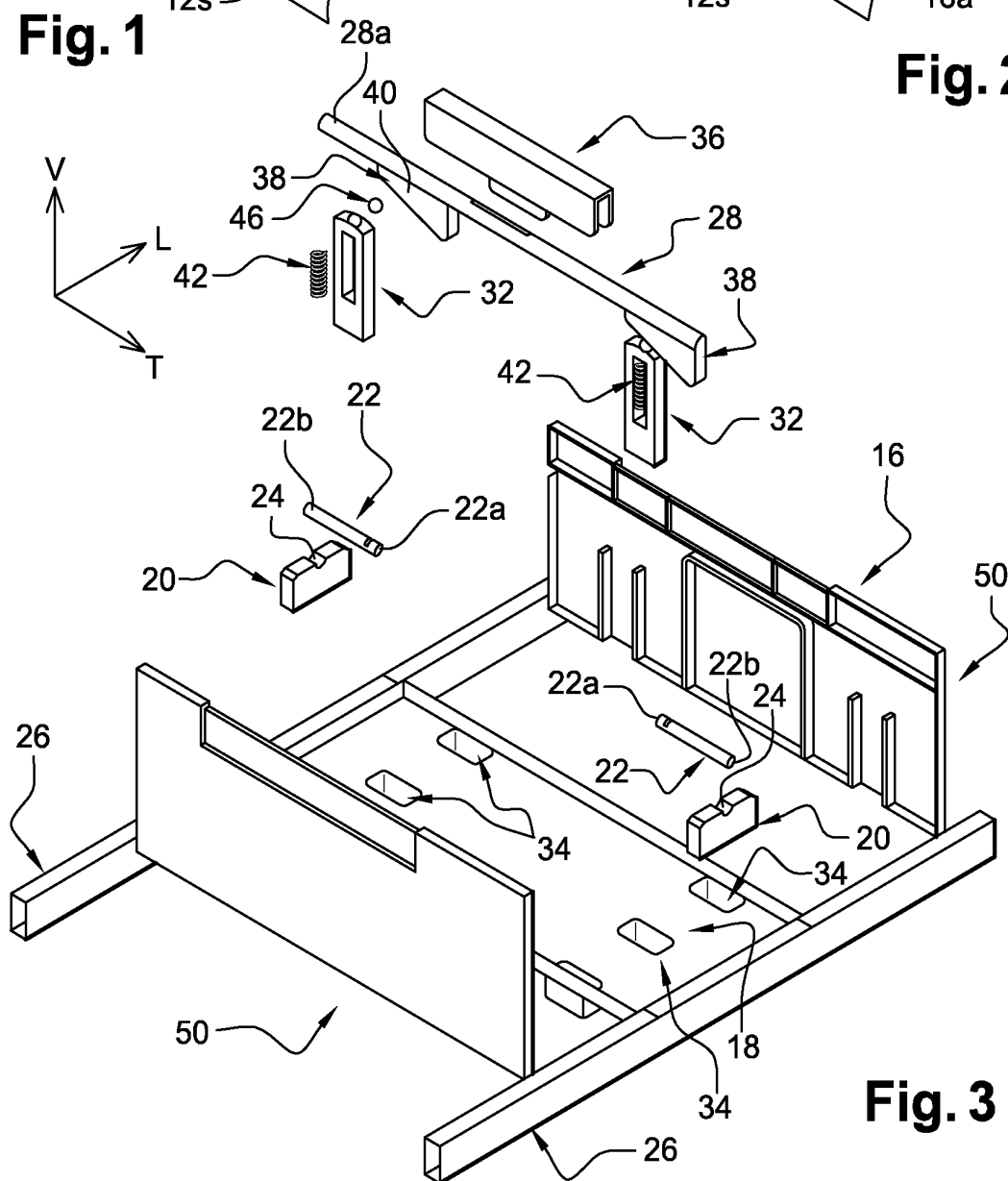
1/2



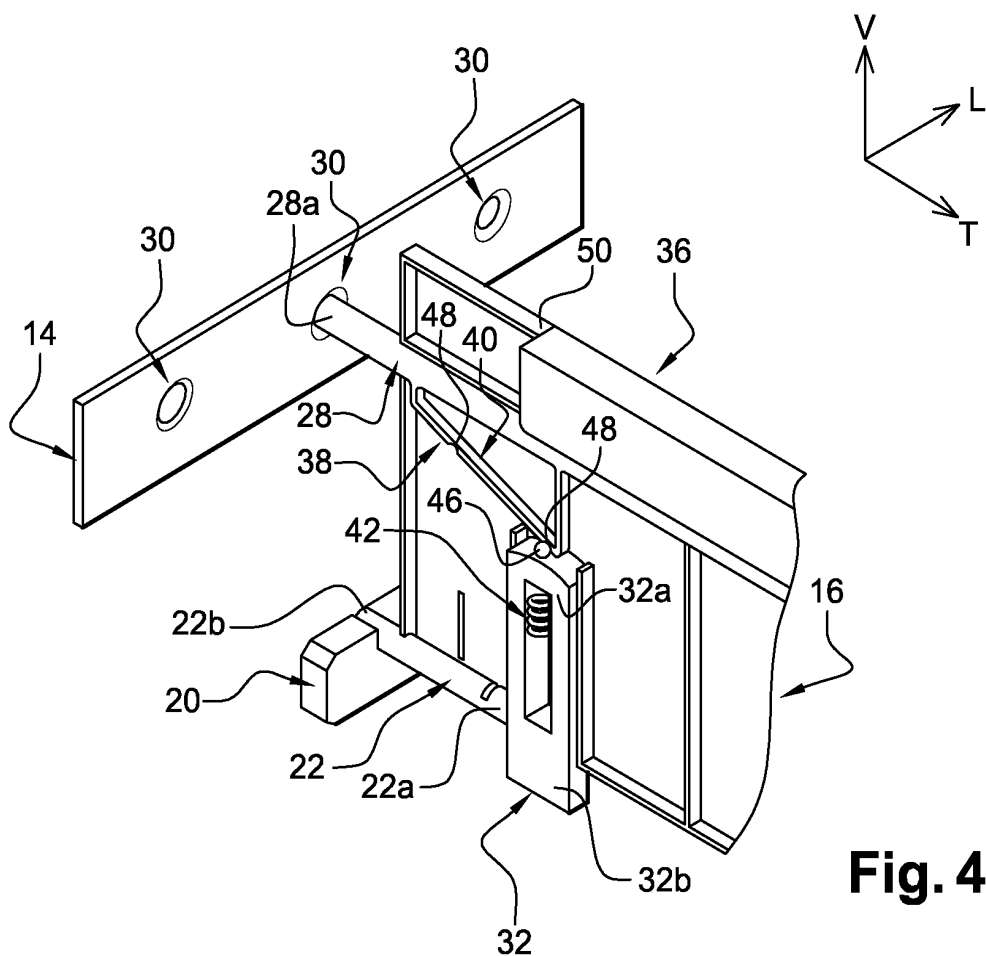
**Fig. 1**



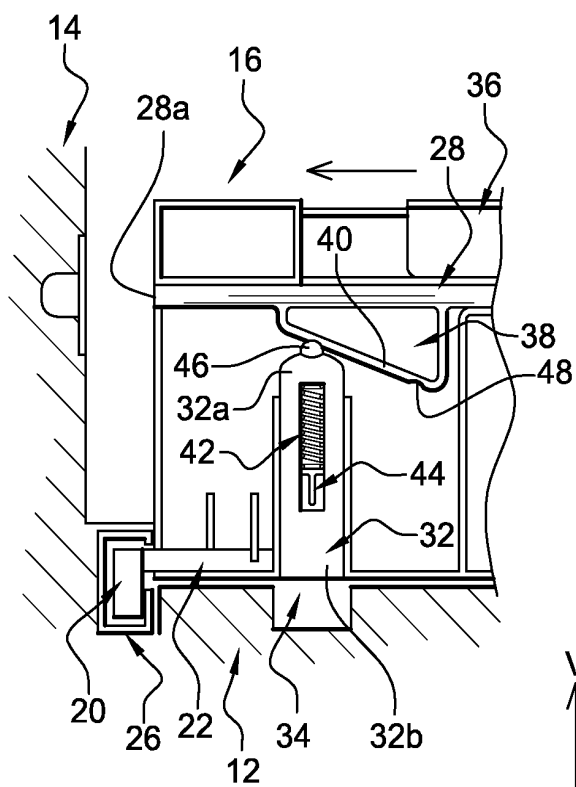
**Fig. 2**



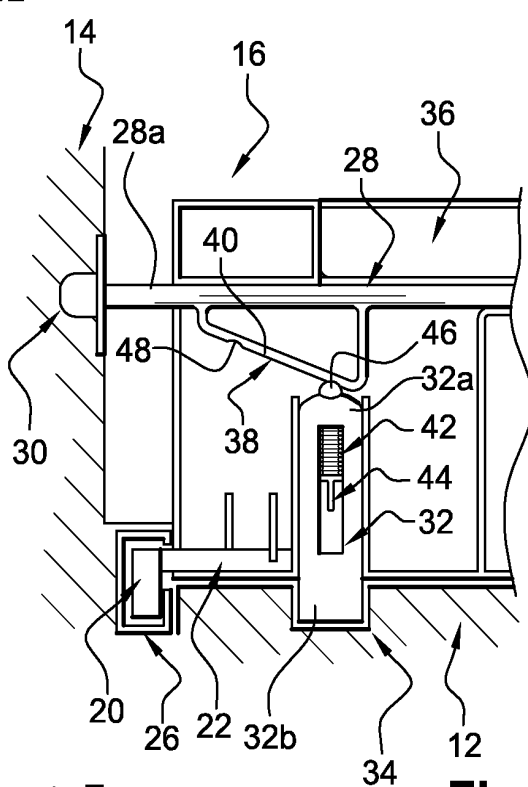
**Fig. 3**



**Fig. 4**



**Fig. 5**



**Fig. 6**



**RAPPORT DE RECHERCHE  
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement  
national

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FA 721685  
FR 0952868

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	WO 02/02371 A (BOS GMBH [DE]; HASPEL KLAUS [DE]; SCHLECHT WERNER P [DE]) 10 janvier 2002 (2002-01-10)	1,6	B60R7/02 B60R5/04
Y	* page 9, alinéa 2; figures 9-12 *	3-5	
A	-----	2,7-12	
Y	DE 102 41 926 A1 (OPEL ADAM AG [DE]) 25 mars 2004 (2004-03-25)	3-5	
	* alinéa [0029] - alinéa [0030]; figure 5 *		
	-----		
D,A	EP 1 321 335 B (RENAULT SA [FR]) 25 juin 2003 (2003-06-25)	1-12	
	* le document en entier *		
	-----		
A	EP 1 995 118 A (RENAULT [FR]) 26 novembre 2008 (2008-11-26)	1	
	* abrégé; figures 1-3 *		
	-----		
A	GB 2 393 167 A (HAGEN SVEIN ARNE [GB]) 24 mars 2004 (2004-03-24)	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
	-----		
A	GB 2 267 876 A (DARWEN BARRY GRAHAM [GB]) 22 décembre 1993 (1993-12-22)	1	B60R
	-----		
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
5 novembre 2009		Christensen, Claus	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		.....	
		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0952868 FA 721685**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 05-11-2009

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 0202371	A	10-01-2002	AT 304462 T	15-09-2005
			AU 8194201 A	14-01-2002
			DE 50107434 D1	20-10-2005
			EP 1296854 A1	02-04-2003
			ES 2246336 T3	16-02-2006
			JP 2004502582 T	29-01-2004
			JP 2005343466 A	15-12-2005
			US 2003184107 A1	02-10-2003
-----				
DE 10241926	A1	25-03-2004	AUCUN	
-----				
EP 1321335	B	13-04-2005	AT 293057 T	15-04-2005
			DE 60203686 D1	19-05-2005
			DE 60203686 T2	02-03-2006
			EP 1321335 A1	25-06-2003
			ES 2236469 T3	16-07-2005
			FR 2833904 A1	27-06-2003
-----				
EP 1995118	A	26-11-2008	FR 2916396 A1	28-11-2008
-----				
GB 2393167	A	24-03-2004	AU 2003267620 A1	08-04-2004
			WO 2004026635 A1	01-04-2004
-----				
GB 2267876	A	22-12-1993	AUCUN	
-----				